

Rapport d'activité 2020

ASAH-BRUXELLES



Association des services d'accompagnement

Introduction

Si la fédération d'employeurs de services actifs dans le secteur du handicap ASAH-BXL a été créée en 2019, l'histoire de la collaboration entre les services d'accompagnement remonte à 30 ans, lors de la création de l'ASAH, qui regroupait les services d'accompagnements wallons et bruxellois.

Au gré des réformes de l'Etat et des réglementations différentes entre Bruxelles et la Wallonie, le besoin de disposer d'une fédération d'employeurs propre à Bruxelles s'est fait sentir. ASAH-BXL a donc vu le jour voici un peu plus d'un an, donnant un cadre statutaire adéquat à la collaboration très vivace entre les services bruxellois.

La crise sanitaire de 2020 a mis en évidence la pertinence de ce choix d'une ASBL bruxelloise représentant les employeurs des services d'accompagnement et des services ambulatoires créés par le décret Inclusion (comme PUSH, qui est membre de l'ASAH-BXL). Notre représentation, déjà forte au sein du réseau bruxellois, a été légitimée et accentuée par notre participation aux réunions régionales bimensuelles consacrées à la gestion de la crise COVID dans les services bruxellois d'aide aux personnes, représentés par leurs fédérations.

Personne ne souhaite revivre une année aussi compliquée, anxiogène et peu inclusive que l'année 2020... Pourtant, à l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité, force est de constater que l'année 2021 se déroule dans la même complexité pour les services et les citoyens fragilisés qu'ils aident.

1) Présentation générale

- Dénomination de l'ASBL
- Personne de contact
- Objet social (extrait des statuts publié au moniteur belge)
- Mission, valeurs, vision
- Qui sommes-nous ? Présentation des services d'accompagnement
- Services membres
- Services aux membres
- Représentation de l'ASAH-BXL : Tableaux, statistiques et graphiques

2) Présentation des actions menées par ASAH-BXL

- Au sein de l'association
 - Réunion plénière
 - Conseil d'administration
 - Assemblée générale
- L'interfédéral : représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur
 - UNESSA, Comité de coordination
 - Fédés 319.02
 - Représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur

3) Gestion de la crise sanitaire COVID 19

4) Perspectives et enjeux 2021

1) Présentation générale

• Dénomination de l'ASBL

L'Association est dénommée "Association des Services bruxellois d'Accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes en situation de Handicap".

L'Association pourra également utiliser dans ses rapports avec les tiers, l'abréviation "ASAH-BXL".

Elle est établie sous forme d'une association sans but lucratif.

Son siège social est établi sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

L'adresse de son site internet est www.asah-bxl.be et son adresse électronique est la suivante : info@asah-bxl.be .

• Personnes de contact

Présidente : Marianne Fedorovicz directrice du service Transition (0476510356)

Secrétariat permanent : Olivia Paquet, conseillère secteur Handicap UNESSA (0493376331)

• Objet social (extrait des statuts publiés au Moniteur belge)

L'Association est une association représentative des employeurs regroupant des services bruxellois actifs dans le secteur de l'accompagnement, et plus largement de l'aide en milieu ouvert aux personnes en situation de handicap.

Elle a pour but :

- de promouvoir l'entraide, le soutien, le conseil, l'information et la collaboration entre ses membres,
- de défendre leurs intérêts légitimes en tant qu'employeurs,
- de les représenter auprès des instances concernées (politiques, administratives, paritaires, pouvoirs subsidiant belges et internationaux,...),
- de favoriser la coordination des actions menées par ses membres et la collaboration entre leurs travailleurs,
- de soutenir la réflexion, la recherche et la formation dans le domaine de l'accompagnement et des actions en milieu ouvert.

Elle peut accomplir tous les actes et toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut s'affilier ou signer des partenariats avec d'autres organisations en vue de remplir ses objectifs et leur déléguer dans ce cadre la représentation de ses membres.

Tous ces objectifs seront poursuivis en vue de garantir la qualité de service et l'inclusion optimale des personnes en situation de handicap.

• Missions, valeurs, vision de l'ASAH-BXL

Les services membres d'ASAH-Bruxelles adhèrent pleinement :

- **Aux valeurs** défendues dans le cadre de la **Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées**, ratifiée par la Belgique en 2009 : « *La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque* ».
- **Aux principes de l'inclusion** tels que définis dans le chapitre 2 article 3 du **Décret Inclusion** du 17 janvier 2014 de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale, tels que d'assurer le libre choix et la participation de la personne handicapée, de sa

famille et de son entourage dans toutes les démarches qui la concernent » et « permettre à la personne handicapée de développer ses capacités d'autonomie quel que soit son lieu de vie, favoriser de façon prioritaire l'accès de la personne handicapée aux services généraux destinés à l'ensemble de la population, en incitant l'adaptation de ces services aux besoins de la personne handicapée, et permettre le développement de l'aide supplétive. »

- **A la CLIFF**, la classification internationale des fonctions à savoir essentiellement la prise en compte dans la situation du handicap de l'interaction entre les caractéristiques individuelles de la personne et son environnement.

Plus spécifiquement, l'association promeut :

- un professionnalisme qui vise tant la qualité des services que le bien-être au travail
- un travail en réseau basé sur un partenariat engagé et solidaire.
- l'établissement de relations entre ses membres, avec les publics cibles et avec son réseau, caractérisées par le respect des différences et la prise en compte des intérêts de chacun.
- la mise en place d'un cadre qui favorise l'échange, le partage d'information, une réelle collaboration entre ses membres.

- **Qui sommes-nous ?**

ASAH-Bruxelles

- est une ASBL pluraliste
- considère la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet
- représente un secteur novateur présent et actif au cœur des préoccupations citoyennes
- est un interlocuteur privilégié dans le tissu associatif et auprès des différentes instances politiques et administratives
- organise son action sur le principe du travail en réseau, avec la personne handicapée et sa famille
- considère que le travail d'accompagnement est une notion en perpétuelle évolution, qui suscite une évaluation et une remise en question permanentes des pratiques et de l'organisation

L'ACCOMPAGNEMENT

Les services aident les personnes à construire et à réaliser un projet de vie en tenant compte de leur déficience, de leur rythme d'évolution, de leur personnalité et de leurs choix. Ils interviennent dans différents domaines : logement, emploi, formation, loisirs, démarches administratives, gestion financière, santé, déplacements, relations sociales, éducation, apprentissage, citoyenneté, volontariat... La pratique de l'accompagnement s'appuie sur des valeurs, et notamment de considérer la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet en milieu protégé ou non.

● Présentation des services d'accompagnement

Les services d'accompagnement sont agréés et subventionnés par la COCOF sur base des missions générales ci-dessous :

Le service d'accompagnement assure une ou plusieurs missions de base parmi les suivantes :

l'accompagnement précoce

l'accompagnement pour enfants et jeunes

l'accompagnement pour adultes

L'accompagnement précoce s'adresse à l'enfant en bas âge jusqu'à 7 ans et à sa famille et peut débiter auprès de la famille avant la naissance. Il répond aux besoins de l'enfant en bas âge et de sa famille en leur apportant un soutien précoce sur le plan éducatif, social, psychologique et de la santé.

L'accompagnement pour enfants et jeunes concerne les enfants et les jeunes d'un âge de 2 ½ ans à 23 ans. Il apporte un soutien sur le plan éducatif, social, psychologique et de la santé. Il répond aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille en vue d'encadrer leur inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

L'accompagnement pour adultes concerne les personnes à partir de l'âge de 16 ans. Il soutient l'autonomie de la personne handicapée et le maintien ou l'amélioration de sa qualité de vie en lui fournissant ainsi qu'à sa famille, si nécessaire, l'information et l'accompagnement répondant à ses besoins dans les actes et les démarches de la vie courante.

Les missions d'accompagnement de la personne handicapée sont mises en œuvre par les services au travers des actions suivantes :

1° l'aide individualisée à la personne handicapée pour concrétiser son projet de vie en tenant compte de ses capacités

2° l'information individuelle et l'aide si nécessaire dans les démarches qui permettent à la personne handicapée de maintenir ou développer son autonomie et de répondre à ses besoins spécifiques

3° la construction du projet individualisé avec la personne handicapée et éventuellement avec sa famille, en particulier dans le cadre de l'accompagnement précoce visé à l'article 36 du décret

4° la mise en œuvre du projet individualisé prioritairement dans les milieux de vie ordinaires et inclusifs, à l'exclusion de toute intervention médicale ou paramédicale à caractère thérapeutique

5° la collaboration et le soutien auprès de la famille, de l'entourage et du réseau de la personne handicapée

6° la collaboration avec toute organisation pouvant contribuer à la mise en œuvre du projet individualisé, notamment si elle offre des opportunités d'inclusion

7° le développement occasionnel d'activités collectives et communautaires d'information, de sensibilisation et de prévention auprès de personnes handicapées, de leurs familles, de leurs entourages ou de milieux professionnels

Actions spécifiques

Chaque service peut être également être agréé pour exercer une ou plusieurs des actions spécifiques suivantes qui complètent ses missions de base :

1° le support aux milieux d'accueil de la petite enfance :

Il s'agit de la participation du service à une équipe itinérante de support des milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre d'un accueil inclusif de la petite enfance en situation de handicap. Ces milieux d'accueil situés en Région bruxelloise sont autorisés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance dans le respect du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE », et de ses arrêtés d'exécution.

2° la halte-accueil :

Il s'agit d'un lieu d'accueil occasionnel de jour pour enfants jusque 6 ans révolus, mis en œuvre dans le respect du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE », et de ses arrêtés d'exécution.

Le lieu d'accueil tient compte des spécificités des enfants en situation de handicap accueillis. Il concourt au développement de l'enfant par des activités individuelles et collectives adaptées. Il offre aux parents un temps de répit.

3° l'aide à l'inclusion scolaire :

Il s'agit de l'aide à l'inclusion scolaire pour des enfants et des jeunes en situation de handicap qui suivent un enseignement maternel, primaire ou secondaire ordinaire.

Ces enfants et ces jeunes peuvent bénéficier d'un processus d'intégration scolaire mis en place par le décret de la Communauté française du 3 mars 2004 relatif à l'enseignement spécialisé. Cette aide individuelle comprend le soutien de la personne handicapée et de son entourage dans les différentes dimensions du processus d'inclusion scolaire, l'aide à l'utilisation de matériel spécifique, la coordination ou la médiation entre les divers acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus d'inclusion, leur sensibilisation et leur information.

4° l'extra-sitting :

Il s'agit de l'organisation de garde active individuelle pour des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance, à domicile ou dans un autre milieu de vie.

5° l'organisation d'activités de loisirs :

Il s'agit de l'organisation d'activités collectives régulières de loisirs à caractère ludique, culturel, touristique, culinaire, de détente, de bien-être, d'expression sous toutes ses formes, sans que cette liste soit limitative, et/ou de séjours adaptées pour des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance.

Certains séjours et activités peuvent se dérouler en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.

6° le support aux situations critiques :

Il s'agit de l'aide à des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance, lorsqu'elles se trouvent dans des conditions mettant en danger leur personne ou celle d'autrui ou risquent une exclusion sociale ou familiale. Cette aide peut consister, selon le cas, en un soutien de la personne handicapée, de son entourage (famille, milieu d'accueil), une aide à l'utilisation de stratégies spécifiques, une coordination ou une médiation entre les divers acteurs susceptibles d'intervenir, une sensibilisation et une mobilisation des équipes de professionnels.

7° le logement accompagné :

Il s'agit d'un logement dont le service est locataire ou propriétaire et qui est mis à la disposition d'une personne handicapée majeure pour une durée limitée éventuellement renouvelable dans le but d'accroître son autonomie et de soutenir son choix de lieu de vie futur. Le projet individualisé tient compte de ces objectifs et comprend principalement des interventions individuelles menées dans le cadre de la vie quotidienne.

Bénéficiaire d'une aide

La personne handicapée ou sa famille s'adresse directement à l'un des services d'accompagnement, selon son âge et son type de déficience.

Le type d'aide fournie devra faire l'objet d'une convention écrite entre le service d'accompagnement et le bénéficiaire (ou son représentant légal).

Tout type de demande peut être adressée à un service d'accompagnement. Le service jugera s'il est adapté et compétent pour répondre à la demande et si à cette demande correspond une réelle motivation de la personne. Le service n'accomplira pas des missions qui relèvent d'autres services non spécifiques aux personnes handicapées.

• Services membres

Catégorie+	MEMBRES EFFECTIFS	DIRECTION/responsable	ADRESSE
1	CAP IDEAL	Christelle Van Heymbeeck	27 bte 7 Avenue de l'Idéal 1200 Woluwé-Saint-Lambert
1	TRAIT D'UNION	David Prado	9 rue du Bambou 1180 Uccle
1	EMERGENCE	Mathilde Aït Issad	26 rue Gatti de Gamond 1180 Uccle
1	VIVRE ET GRANDIR	Brigitte Parmentier	3 bte 2 bld Brandt Whitlock 1150 Woluwé-Saint-Pierre
2	L'ESCALE	Muriel Brunneval	38 Avenue Léon Mahillon 1030 Schaerbeek
2	INFO-SOURDS	Pascale Van der Beelen	76 Avenue Brugmann 1190 Forest
2	MADRAS BXL	Cécile Javaux	24 Avenue Albert Giraud 1030 Schaerbeek
2	PUSH	Philippe Bossaerts	4 Rue des Pères Blancs 1040 Etterbeek
2	RICOCHE	Elise Florent	6 Place du temps libre 1200 Woluwé-Saint-Lambert
2	SAHAM	Cédric Raskin	25 Rue Gille bertus 1090 Jette
3	BATACLAN	Anne -France peyskens	31 Avenue Général Bernheim 1040 Etterbeek
3	LA BRAISE	Sophie Cockaerts	8 Avenue de la Libre Académie 1070 Anderlecht
3	FAMISOL	Cécile Walot	22 Rue Martin V 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	LIGUE BRAILLE	Corine Parij	57 Rue D'Angleterre 1060 Saint-Gilles
3	MAISON DES PILIFS	Nabih Abboud	3 Place Peter Benoît 1120 Neder-over-Heembeek
3	EQLA	Claire Heurckmans	34 bte 1 Boulevard de la Woluwe 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	RECI-BXL	Marie Felix	1 Rue Edouard Fiers 1030 Schaerbeek
3	SAPHIR-BXL	Isabelle De Ranter	76 bte 29 Avenue Joseph Baeck 1080 Molenbeek-Saint-Jean
3	SISAHM	Kristine Donnet	128 Chaussée de Roodebeek 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	TOF-SERVICES	Ingrid Leruth	61 Boulevard Lambermont 1030 Schaerbeek
3	LA VAGUE	Béatrice David	35 Avenue Edouard de Thibault 1040 Etterbeek
4	SAPHAM	Pascale Carrier	1 Place des Barricades 1000 Bruxelles
4	TRANSITION	Marianne Fedorowicz	303 bte 2,2 Chaussée d'Alseberg 1190 Forest
4	TRIANGLE-BXL	Violaine Van Cutsem	1504 Chaussée de Waterloo 1180 Uccle
5	SUSA-BXL	Christelle Ninforge	40 Rue d'Enghien 1080 Molenbeek-Saint-Jean

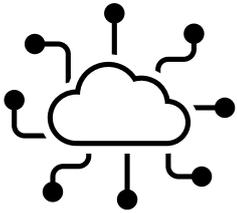
• Services aux membres

ASAH-BXL offre à ses membres plusieurs services :

- Informations sur l'ensemble du secteur handicap et de ses enjeux (notamment par ses mandats au CCPH)
- Informations législatives et réglementaires ; participation aux groupes de travail sur divers projets d'arrêtés, etc...
- Rappel des obligations administratives (registre UBO, prime syndicale, renouvellements d'agrément...)
- Aide pour la mise en conformité de documents suite aux nouvelles réglementations
- Soutien aux services en difficulté – médiations avec l'Administration
- Accueil, information et soutien aux nouvelles directions
- Gestion administrative : information et soutien à la réalisation des diverses procédures
- Création d'un site Internet et d'un logo, d'un espace collaboratif, promotion de l'accompagnement
- Echanges de pratiques
- présentation d'initiatives novatrices
- formations collectives

...

- Représentation de l'ASAH-BXL : Tableaux, statistiques et graphiques



ASAH-BRUXELLES C'EST :

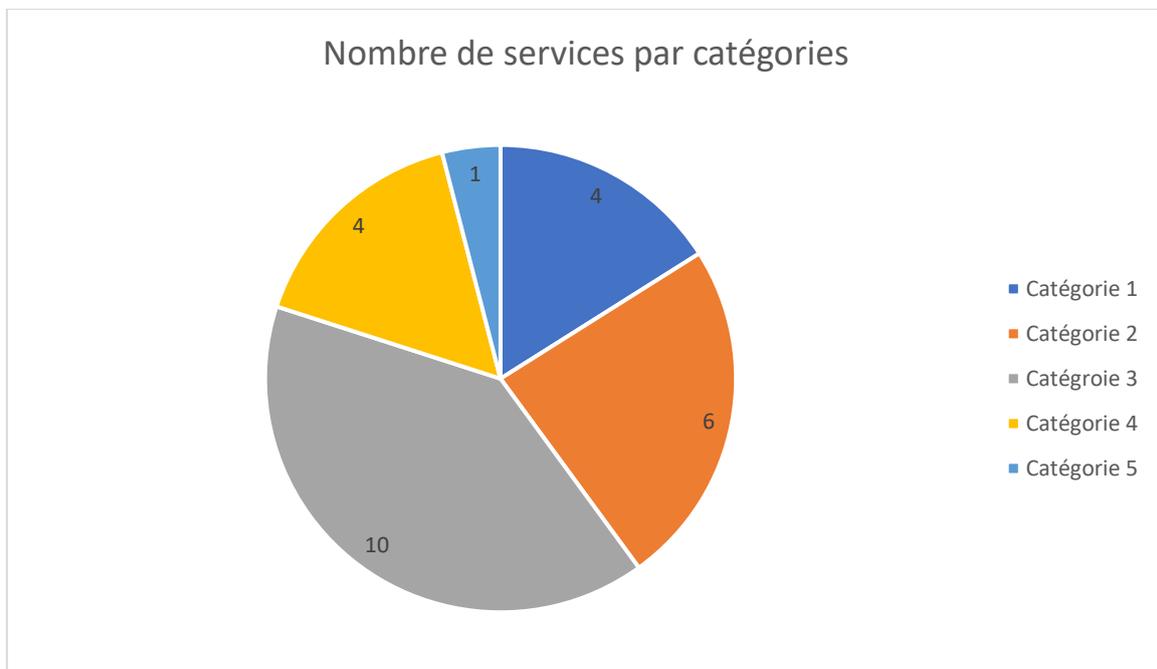
253	Travailleurs
170,30	ETP

- Dont :

171	Travailleurs COCOF
78	Travailleurs ACS
16	Travailleurs Maribel

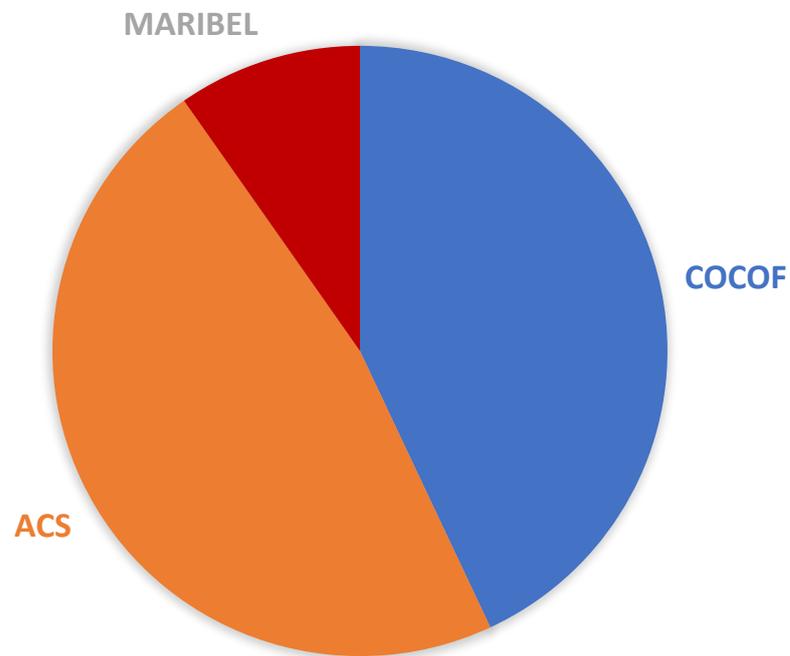
- Pour :

25	Services
2366	Bénéficiaires
49259	Prestations



- 4 services en catégorie 1
- 6 services en catégorie 2
- 10 services en catégorie 3
- 4 services en catégorie 4
- 1 service en catégorie 5

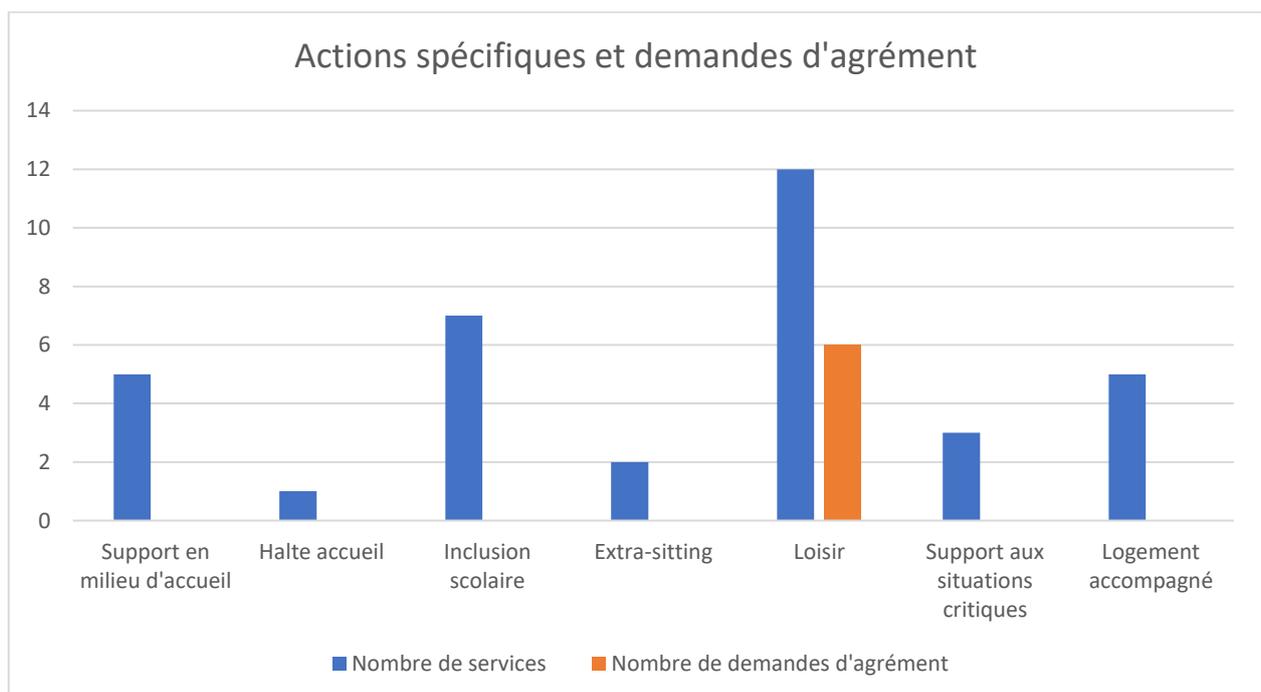
NOMBRE DE TRAVAILLEURS SUBVENTIONNÉS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES

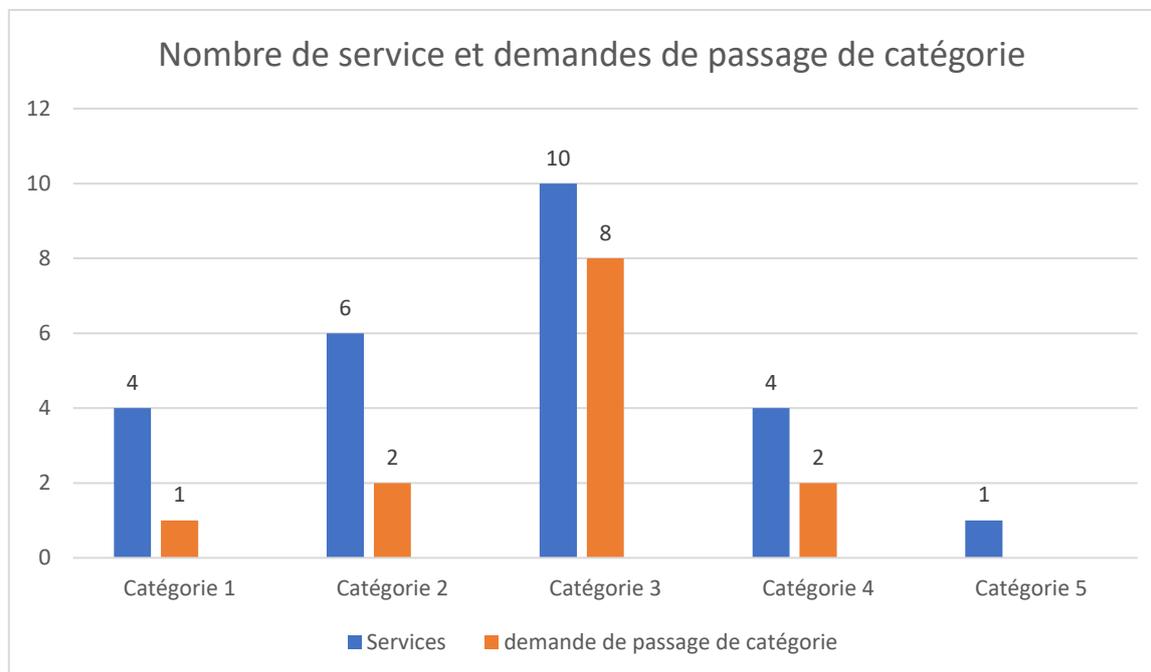


Nombre de travailleurs COCOF : 71

Nombre de travailleurs ACS : 78

Nombre de travailleurs Maribel : 16





Sur 4 services en catégorie 1 ; 1 demande de passage en catégorie 2 :

- Vivre et grandir en novembre 2017

Sur 6 services en catégorie 2 ; 2 demandes de passage en catégorie 3 :

- L'Escale en septembre 2017
- Ricochet en novembre 2019

Sur 10 services en catégorie 3 ; 8 demandes de passage en catégorie 4

- Bataclan en octobre 2019
- La Braise en mai 2018
- Famisol en mars 2017
- La Ligue Braille en avril 2018
- La maison des Pilifs en mars 2017
- Eqla en juin 2018
- Sisahm en octobre 2017
- Tof-Services en novembre 2018

Sur 4 services en catégorie 4 ; 2 demandes de passage en catégorie 5

- Sapham en novembre 2018
- Transition septembre 2019

2) Présentation des actions menées par ASAH-BXL

• Au sein de l'association

ASAH-BXL organise des réunions plénières mensuelles (généralement 10 par année civile) dans lesquelles sont présentés, explicités et débattus les enjeux du secteur, les informations sur les politiques du handicap à Bruxelles, les nouvelles réglementations applicables aux services, les difficultés spécifiques de certains membres, la représentation et la défense des différents types de handicaps, des échanges de pratiques, des informations utiles. Durant l'année 2020, une grande majorité des sujets abordés étaient en lien avec la gestion de la crise sanitaire au sein des services et avec nos bénéficiaires.

Sujets traités en réunions plénières en 2020

- Octroi de passages de catégorie et d'actions spécifiques : la situation actuelle
- Renouvellements et modifications d'agrément
- Rencontre à organiser avec le Cabinet et l'Administration sur les SA
- Retours/échanges/questions/réponses du CCPH COCOF et du CPH régional
- Salon des Possibles
- L'arrêté sur l'évaluation interne
- GT « rapport d'activité »
- Création du site internet de l'ASBL
- Formation au nouveau Code des Sociétés et des Associations
- Demande d'agrément comme association représentative d'employeurs secteur Handicap
- Arrêté pour l'accueil familial
- Proposition de rencontre de l'Espace Accueil de Phare et de Cap Inclusion
- Salon Cap emploi
- Analyse transversale des besoins et problèmes rencontrés en 2019 par les S.A.
- Commission Intégration Scolaire
- Comité d'accompagnement des projets innovants et particuliers
- Mutualisation de services pour nos Asbl : quel intérêt, quels besoins ?
- Groupement autonome de services
- ASAH-BXL : chiffres et statistiques
- Convention Pool H : questionnements
- Cap Inclusion : présentation
- Covid : échanges autour de l'organisation des services (confinement, télétravail, matériel sanitaire...)
- Covid : échanges autour du travail d'accompagnement
- Subside « Covid »
- Subside Loterie
- Covid - Plan de relance Région bruxelloise : information et proposition d'alternatives pour l'utilisation du budget si les places de répit ne peuvent être créées
- Matériel de protection : commandes, besoins spécifiques
- Covid : appel à projet COCOF/Cap48
- Covid : proposition de postes ACS

- Recrutement pour le groupe de travail Emploi
- Relevé des questions COVID pour les réunions récurrentes secteur/Cabinet/Administration

Sujets traités en groupes de travail du Conseil d'Administration

- Rencontre à préparer avec le Cabinet et l'Administration
- Formations collectives
- CA de l'ABBET
- Accueil familial : problématiques
- Comptabilité de l'ASBL
- Rapport d'activité
- Assemblée générale
- Evaluation interne : nouvel arrêté, mise en œuvre, présentation
- Recherche de fédération pour le service d'interprétation d'info-sourds
- Nouveaux services
- Organisation interne : rôles de chaque administrateur
- Relevé de la liste des mandats ASAH-BXL
- Organisation des réunions plénières : contenu, animation, ...
- Site internet/forum
- Cotisations
- Retours du comité de coordination bruxellois Handicap UNESSA
- Retour des conseils consultatifs (CCPH COCOF et CPH régional)
- Points COVID
- Statistiques ASAH-BXL
- Groupe de travail Emploi du CCPH
- Comité d'accompagnement d'Infosourds
- Gestion de l'ASBL , mise en conformité des statuts et registre UBO
- Pool H
- 3 ACS temps plein pour appuyer les fédérations
- Circulaire « Prime d'encouragement »
- Prime de fin d'année (PFA)

Sujets traités à l'Assemblée Générale du 22 juin 2020

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 février 2019
- Candidature au mandat d'administratrice de Christelle Ninforge, représentant l'ASBL SUSA-Bruxelles
- Approbation des comptes de l'année 2019
- Approbation du budget 2020
- Décharge aux administrateurs pour leur gestion 2019
- Approbation du rapport d'activités 2019

- **L'interfédéral : représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur**

ASAH-BXL continue de développer son action au sein du secteur handicap et du non-marchand, une dynamique entamée en 2019. Notre fédération est représentée au niveau interfédéral au sein de l'UNESSA, ainsi que du groupe des fédérations concernées par la CP 319.02

- **UNESSA, Comité de coordination**

Les réunions "Comité de coordination bruxellois" sont internes à la FISSAAJ-UNESSA et réunissent les fédérations bruxelloises du secteur Handicap qui ont un accord de collaboration avec la FISSAAJ/UNESSA : ASAH-BXL, ACSEH et l'AIBB.

Sujets abordés lors de ces réunions en 2020 :

- Mandats au sein des différentes instances.
- Synergies renforcées entre les permanents et entre les fédérations.
- Diffusion et accessibilité des informations/actualités des fédérations.
- 7ème réforme de l'Etat, présentée par Denis Henrard, Directeur Général Adjoint de l'UNESSA et réflexion autour de la perspective cette réforme.
- Présentation de la cellule Projets de l'UNESSA par Daniel Thérasse, Directeur général adjoint.
- Présentation du projet « Bonnes pratiques et innovations » par Daniel Thérasse.
- Présentation d'Iriscare par Sophie Vankrieking, Présidente de l'AIBB.
- Présentation de BRUXEO
- Courriers au Ministre-Président R. Vervoort concernant la circulaire relative à la mise en œuvre d'une évaluation à usage interne et les arrêtés CH et CJ
- Accords du Non Marchand : mesures Mobilité
- Proposition de futures rencontres entre des représentants du Comité de coordination Brabant-wallon et le Comité de coordination bruxellois
- Crise COVID
- Etat des lieux dans les services et centres, échange sur les difficultés, interpellations, perspectives de solutions...
- Actualités des fédérations en Région BXL-Capitale (AIBB-ASAH-ACSEH)
- Retour des CA, AG et autres réunions/enjeux
- Actualités, enjeux et prises de position pour les lieux suivants :
 - Conseils consultatifs
 - COCOF - COCOM Plan de relance - Mesures de redéploiement Covid-19
 - IRISCARE
 - BRUXEO : ANM - Futur instance de concertation (évolution des dossiers).
- Actualités UNESSA

- **Fédés 319.02**

Les réunions plénières « FEDES 319.02 Bruxelles » sont, selon l'actualité, scindées en deux parties : l'une, consacrée au secteur du Handicap et l'autre, intersectorielle, réunissant les secteurs Handicap et Adultes en difficultés.

Sujet abordé lors de ces réunions :

- Présentation de BRUXEO
- ANM Mobilité

- PRIME COCOF ANM 2018-2019
- ABBET
- Fond MARIBEL
- Situations liées à la crise sanitaire
- Fonds BEC et bicommunautaire
- Fonds Old Timer
- CCT Prime d'encouragement
- ...

- **Représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur**

Mandats Asah-Bruxelles et représentations des services d'accompagnement

Que ce soit par le biais d'une nomination officielle au nom d'ASAH-BXL, à titre d'experts ou de représentants des usagers, ou encore par leur participation à des fédérations, des groupes de travail, des conseils consultatifs à différents niveaux de la lasagne institutionnelles belge, des comités d'accompagnement ou de pilotage, des coordinations ou des groupes de réflexions thématiques, les Services d'Accompagnement sont très présents dans tout le réseau bruxellois sectoriel handicap, mais également en intersectoriel avec d'autres champs du social ou de la santé.

Cette large présence s'explique par la pratique du travail en réseau, qui est un des fondements de l'accompagnement depuis plus de 25 ans, et qui suppose à la fois une grande connaissance des ressources associatives et institutionnelles, une habitude de la collaboration avec d'autres services ou secteurs et une représentativité dans les divers domaines qui touchent à la vie et à la citoyenneté des personnes handicapées. En voici une liste non exhaustive mais très illustrative :

- **Conseils consultatifs (CCPH)**

- Au niveau communal : CCPH ou Coordination sociale
 - Schaerbeek
 - Forest
 - Uccle
 - Bruxelles-Ville
 - Woluwe-St-Lambert
 - Neder-over-Hembeek (Bruxelles)
 - Jette
- Au niveau COCOF, section personnes handicapées

Conseil consultatif des personnes Handicapées CCPH : 2 membres effectifs et 2 membres suppléants (Violaine Van Cutsem, Marianne Fedorowicz, Pascale Carrier et Christelle Ninforge) ainsi que 2 représentants des usagers (Pascale Van der Belen et Christine Croisiaux) assurent la représentation des services d'accompagnement et la défense de leurs usagers.

Présence dans des groupes de travail et comités d'accompagnement issus du CCPH :

- GT emploi
- GT Aides Individuelles
- Commission de réexamen
- GT Handistreaming
- GT vieillissement
- GT contention
- Comité d'accompagnement du Plan Autisme/Grande dépendance
- Comité d'accompagnement des PPI
- Comité d'accompagnement FSE/cellule d'accueil en ETA
- Commission transport scolaire
- Comité d'accompagnement Inclusion Scolaire

- Au niveau régional

-Conseil Bruxellois pour les Personnes en situation de Handicap (3 sièges)

-Comité régional Mobilité PMR

- Au niveau fédéral

Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées : GT Emploi

▪ **Organes paritaires**

- CA de l'ABBET
- Commissions Paritaire 319 et sous-paritaire 319.02

▪ **Associations représentatives ou thématiques, sectorielles et intersectorielles**

- CAIDD (double diagnostic) intersectoriel
- CAWAB (accessibilité)
- PAH (plate-forme annonce du handicap)
- Plate-forme Jeunes Aidants Proches
- Rezo-santé 1030
- RAQ (évaluation de la qualité)
- Rezone (santé mentale)
- Plate-forme web d'échange autour des relations sexuelles et amoureuses
- Plate-forme de concertation en santé mentale de Bruxelles-Capitale
- CMI Maya (groupe de travail et d'échange de pratiques)
- Bru4home (logement)
- Bruxaînés (vieillissement et handicap)
- Groupe de réflexion Fondation Portray sur le logement des PH
- Comité d'accompagnement des services APS d'Actiris (emploi et handicap)
- EBIS (European Brain Injury Society)
- Groupe intersectoriel Passerelles (SM, Handicap, Sans-abrisme)

- Groupe d'Ecoute Trisomie 21
- Collectif des Assistantes sociales...
- CODE (coordination des ONG des droits de l'Enfants)

▪ **Fédérations et organes d'autres associations (CA, AG, pilotage)**

- CHACOF (Coordination des Haltes-Accueil de la Communauté française)
- FISSAAJ/UNESSA
- Intermaide
- ...

Outre ces très nombreuses représentations et participations, les professionnels de l'ASAH-BXL sont également investis dans les assemblées générales et conseils d'administration de plusieurs ASBL du secteur handicap, santé mentale ou social au sens plus large.

3) Gestion de la crise sanitaire COVID 19

Dès l'annonce du confinement en mars 2020, les services ASAH se sont mobilisés afin de soutenir les familles et les personnes présentant un handicap. Rapidement des questions se sont posées par rapport au cadre de travail possible au vu de la pandémie.

Les directions se sont concertées rapidement pour réfléchir à la marche à suivre afin de soutenir les bénéficiaires mais aussi leurs travailleurs. Les directions ont aussi échangé entre elles à propos du télétravail obligatoire et à la manière de le gérer. Les inquiétudes relatives à la situation ont pu être partagées et réfléchies entre les services.

Des réunions "COVID" avec le cabinet, l'administration PHARE et par la suite IRISCARE ont été organisées deux fois par mois. Ces réunions avaient pour objet de ramener les questions du terrain et de réfléchir aux modalités d'accueil et de travail au fil des différentes vagues COVID.

Ces réunions ont ainsi abordé, aux travers des questions relayées par les SA, des sujets tels que:

- le télétravail
- la réalisation d'une circulaire balisant les actions possibles par les SA
- la vaccination de nos travailleurs
- l'adaptation des mesures proposées par le gouvernement à notre secteur
- la mise en place des mesures sanitaires au sein de nos services
- l'organisation des activités d'accueil

Un feed-back des réunions COVID était transmis aux services. Des échanges entre services ont permis à chacun d'organiser au mieux ses activités en fonction de son public et de son personnel.

4) Conclusion, enjeux et perspectives

L'année 2020 a été dominée, bien malgré nous, par la crise sanitaire et les nombreux enjeux qu'elle a soulevés pour nos services, notre personnel et nos usagers. Le rôle de notre fédération ASAH-BXL a été primordial pour soutenir nos membres dans cette gestion devenue extraordinairement complexe tout en gardant comme fil rouge la poursuite, selon des modalités à inventer, de l'accompagnement des quelques 2.500 familles ou personnes en situation de handicap suivies par nos membres.

La fédération ASAH-BXL a été très active dans la gestion de la crise COVID sur plusieurs plans : organisationnel, informatif, représentatif et de soutien aux membres.

- Information : contacts permanents avec l'Inspection et transmission systématique aux membres de toutes les informations disponibles et des nombreux changements législatifs ou réglementaires de mars à décembre.
- Organisation des services : ASAH-BXL a initié rapidement un échange entre ses membres pour relayer les solutions organisationnelles successives (selon les dispositions en vigueur pour chaque période) mises en place par chaque service. Outre son aspect rassurant, cet échange a permis aux services membres de s'inspirer des solutions d'organisation appliquées par d'autres (organisation du télétravail tout en assurant la continuité de l'accompagnement, modalités de présence au bureau, communications vers les équipes, etc...). ASAH-BXL a également assuré la centralisation des besoins, des commandes et la distribution des équipements sanitaires lors des mois de pénurie (masques, gel, tabliers, gants, visières...).
- Représentation : plusieurs administrateurs ont assuré le rôle de personne-ressource représentant les services d'accompagnement, défendant leurs besoins et relayant leurs questions concrètes dans les divers lieux de concertation comme le comité de liaison régional COVID, le CCPH COCOF, l'Inspection du PHARE.
- Soutien aux membres : dès le début de la crise sanitaire, ASAH-BXL a mis en place un échange de pratiques entre ses membres, comme soutien pédagogique aux directions pour relayer les nombreuses modalités d'accompagnement en distanciel innovées par les services dans ce contexte particulier et baliser les modalités des accompagnements physiques pour certains publics. Chaque service a pu puiser dans ce pot commun de pratiques, d'idées, de réflexions pédagogiques et éthiques. Cet échange participatif a été fondamental pour soutenir psychologiquement les directions dans un esprit d'intervision collective.

La crise COVID a dominé l'année 2020 mais également les perspectives pour 2021, la situation sanitaire n'étant pas stabilisée au 31 décembre.... L'enjeu de la **vaccination** et la défense de l'accès prioritaire de nos services ambulatoires et de nos bénéficiaires les plus fragiles aux vaccins, y compris les modalités d'accessibilité (déplacements, accès PMR, langue des signes, facile à lire...) étaient clairement identifiées parmi les enjeux prioritaires pour l'année 2021.

La situation en 2020 ne nous a pas permis d'avancer sur certains de nos objectifs fixés en 2019, qui restent donc d'actualité pour 2021. Nous avons cependant pu en entamer ou en finaliser d'autres :

- le workshop avec l'Administration sur la mise en œuvre du processus d'**évaluation interne** des services, organisé par Mme Kamali, a pu se mettre en place en automne en distanciel et a permis d'explicitier le processus et de répondre aux questions des services. Rappelons que les services d'accompagnement avaient activement participé à la réflexion sur les modalités et objectifs du processus en 2019.
- Notre réflexion sur le rôle, le contenu et la participation active des membres au sein de nos **réunions plénières** mensuelles a été entamée et certaines modalités d'organisation modifiées. Un travail à poursuivre...
- Notre participation dans des organisations **interfédérales** ou supra-fédérations au sein du secteur handicap, de la CP 319.02, mais aussi transversales pour le secteur non-marchand s'est renforcée.
- La **formation** collective de nos membres via un workshop sur l'adaptation des statuts des ASBL au nouveau **Code des sociétés et des Associations** a été organisée.

Pour 2021, nous poursuivons les objectifs suivants :

- **Organisation de la rencontre Administration – Cabinet** : faire mieux connaître et reconnaître notre travail, le nombre important de personnes handicapées et de familles que nous aidons annuellement et détailler les besoins des personnes handicapées peu ou pas encore rencontrés à Bruxelles ainsi que les priorités analysées par nos services membres en direct sur le terrain. Partager notre réflexion et nos inquiétudes sur la programmation du renforcement du secteur de l'accompagnement à Bruxelles, nettement insuffisant.
- **Mise en place des autres rencontres préparées en 2019** : améliorer notre visibilité et expliciter notre cadre de travail tout en comprenant mieux celui des services rencontrés, en vue d'une collaboration optimale.
- **Poursuite et renforcement du travail en interfédéral et dans les supra-fédérations** : meilleure visibilité des SA et du handicap dans les politiques à venir, participation active aux négociations en vue des accords du non-marchand 2021-2024, affiliation à BRUXEO, participation active à des groupes de travail thématiques sur l'emploi, l'inclusion scolaire, la réforme des ACS, etc.
- **Réflexion sur l'ouverture de l'ASAH-BXL aux autres services ambulatoires et de loisirs du secteur handicap bruxellois** : de nouvelles initiatives ambulatoires ou dans le domaine des loisirs, du volontariat, de la formation, de l'appui à la communication, etc. ont été inscrites dans le Décret Inclusion. Ces nouveaux types de services ne sont pas représentés par une fédération mais le soutien des initiatives en « milieu ouvert » répond à notre objectif statutaire et demande une réflexion collective sur la question de l'intégration de ces services à notre fédération.
- **Formations collectives** : l'animation de réunions en distanciel et l'intelligence collective dans les organisations sont les deux thématiques prévues en 2021.
- **Plusieurs groupes de travail internes** ont été initiés : GT « passage de catégorie » (visant à une réflexion sur les critères de priorisation des demandes), GT « formation des nouveaux accompagnateurs », GT « mobilisation des familles », GT « Emploi »...
- **Mise en conformité des statuts d'ASAH-BXL**
- **Réflexion sur une mutualisation des fonctions support** et l'éventuelle création d'un Groupement Autonome de Services

Notre principal enjeu pour 2020, se traduit par notre souci de rester une association d'employeurs proches de ses membres, du terrain et des besoins de des personnes en situation de handicap, tout en étant suffisamment bien représentée et entendue auprès des nouvelles instances régionales.

A ce titre, nous nous inquiétons particulièrement de la part minimale de l'accompagnement dans le budget Handicap (5%) de la COCOF, du refus systématique « pour raisons budgétaires » d'augmenter l'offre de service existante par des passages de catégorie ou l'octroi d'actions spécifiques, cela malgré l'avis positif de l'Inspection et de l'Administration, et de la création de nouveaux services d'accompagnement sans analyse globale des besoins et des ressources existantes. Ces inquiétudes sont partagées par le Conseil Consultatif et par le comité de coordination Handistreaming, conscients que l'accompagnement est une pratique inclusive appelée à jouer un rôle grandissant dans les années à venir pour répondre aux exigences des conventions internationales sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.